

Index de l'Egalité Professionnelle 2024

Composition de l'index	Calcul des indicateurs 2024	Points sur calcul des indicateurs 2024	Pour rappel : points sur calcul des indicateurs 2023	Maximum des points
Indicateur 1 - Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires (écart global, pondéré par filières et catégories hiérarchiques)	4,6%	45	44	50
Indicateur 2 - Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels (écart global, pondéré par filières et catégories hiérarchiques)	0,9%	15	10	15
Indicateur 3 - Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (valeur absolue de l'écart global de taux de promotion, arrondie à la première décimale)	10,3%	0	25	25
Indicateur 4 - Nombre d'agents publics de sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations (plus petit des deux nombres)	4	10	10	10

Index Conseil départemental de la Haute-Marne	70
<i>Rappel - index minimum</i>	<i>75</i>

NB : Indicateur 3 - 0 point en raison d'un écart de 10,3% au bénéfice des femmes